

# PECHE AU PLAN D'EAU DE CEAUCE

Vous êtes sur une propriété de la commune de Ceaucé sur laquelle la pêche est gérée par l'Amicale des Pêcheurs de Ceaucé.

## REGLEMENT INTERIEUR

**Jours d'ouverture de la pêche** : selon le planning communiqué par l'amicale des pêcheurs avant chaque début de saison (se rapprocher du bureau de l'association ou des vendeurs de cartes).

**Heures d'ouverture de la pêche** : De 8 h 00 à 19 h 00.

**Pratique de la pêche** : Carte de pêche obligatoire à acheter avant de commencer à pêcher. (Il ne sera pas vendu de carte de pêche autour du plan d'eau sauf les week-end prévus et communiqués par l'amicale des pêcheurs).

**Points de ventes des cartes de pêche** :

**Bureau de Tabac Le Flash**

Mehend Ait Arkoub  
16 Place du Collège  
61330 CEAUCE  
02.33.30.02.53

**Boucherie du Marché**

Jeremy Soulard  
14 Place du Marché  
61330 CEAUCE  
02.33.38.32.03

**Le Relais de L'Etape**

Joël Lechevrel  
21 Rue de Domfront  
61330 CEAUCE  
02.33.30.84.04

**Tarifs** :  
- Carte **Adulte** (à partir de 11 ans) : 1 ligne flottante pour **6 truites 15 Euros**  
- Carte **Enfant** (moins de 11 ans) : 1 ligne flottante pour **2 truites 5 Euros**

(Maximum 2 cartes nominatives par pêcheur).

Toute prise de truite supplémentaire au quota autorisé sera facturée 5 Euros la truite.

Les carpes doivent être remise à l'eau.

**Interdictions** : Il est interdit d'amorcer, de pêcher au vif, à la mouche, à la cuillère, au leurre artificiel, au ressort, au grappin, à l'épuisette ainsi qu'à l'asticot. La pâte est autorisée. Il est également interdit de vider les boîtes de maïs dans le plan d'eau.

**Rappel au règlement/ Sanctions** :

Tout pêcheur ne pouvant présenter sa carte pour contrôle ou en infraction vis-à-vis du règlement devra s'acquitter d'une pénalité de **100 Euros**.

En cas de récidive, ce dernier sera définitivement interdit de pêche au plan d'eau de Ceaucé.

Il est demandé à toute personne de respecter les plantations, le mobilier et les jeux pour enfants mis à sa disposition par la commune de Ceaucé et de laisser les abords du plan d'eau propres.

Les enfants restant sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnants.

Les chiens autour du plan d'eau sont tolérés à condition qu'ils soient tenus en laisse afin de ne pas troubler les pêcheurs et l'ordre public.

La circulation autour du plan d'eau est strictement interdite à tous véhicules sauf service et secours.

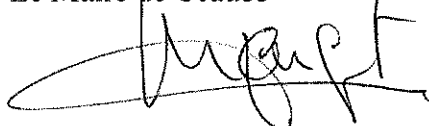
La pêche est strictement interdite au-delà de la passerelle ainsi que dans le ruisseau d'Ortel longeant le plan d'eau même avec une carte fédérale car c'est une réserve de pêche.

Une zone spécifique pour la pêche pour les personnes à mobilité réduite est réservée à l'entrée du plan d'eau.

**La pêche est un loisir, c'est dans cet esprit qu'elle doit être pratiquée.**

Fait à Céaucé le 22/03/2023

Le Maire de Ceaucé



Le Président de L'amicale

